

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

Séance du 11 juin 2024

Membres présents: M. KILL Romain, bourgmestre, M. ERNST René, échevin, Mme OLINGER Peggy, échevine, Mme Joëlle NICLOU, secrétaire communal

Membres absents: a) excusé: /
b) sans motif: /

Objet: Règlement de circulation à caractère temporaire sur la place dénommée "Um Wäschbour" à Filsdorf et dans la rue Kabesbiërg à Filsdorf

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu l'organisation de la fête traditionnelle "Schampesfest" de la fanfare de la Commune de Dalheim sur la place dénommée "Um Wäschbour" à Filsdorf du samedi 15 juin 2024 au dimanche 16 juin 2024.

Considérant qu'il y a lieu de déplacer l'arrêt de bus "Um Wäschbour" à Filsdorf devant la maison sise 14, "Dräikantonstrooss" respectivement devant la maison sise 25 "Dräikantonstrooss" à Filsdorf.

Considérant qu'il y a lieu de barrer la voirie de la rue "Kabesbiërg" à Filsdorf à toute circulation sur le tronçon entre la bifurcation avec la rue "Gässel" et la bifurcation avec la rue "Kabesbiërg" située derrière la maison numéro 3. Une déviation par la rue "An Schneider" est mise en place.

Considérant qu'il y a lieu de prendre à cette occasion toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité publique.

Vu le règlement de circulation de la commune de Dalheim adopté par le conseil communal lors de sa séance du 8 mars 2005 et approuvé par le ministère des transports en date du 8 avril 2005 sous la référence cce/rc/avis/05/034 et approuvé par le ministère de l'intérieur en date du 12 avril 2005 sous la référence 322/05/CR.

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques telle qu'elle a été modifiée par la suite et notamment par la loi du 06 juillet 2004.

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié par la suite.

Vu la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

ARRÊTE u n a n i m e m e n t

Art.1°: À partir du vendredi 14 juin 2024 à 13.00 heures jusqu'au lundi 17 juin 2024 à 24.00 heures l'arrêt de bus "Um Wäschbour" à Filsdorf est déplacé devant la maison sise 14, "Dräikantonstrooss" respectivement devant la maison sise 25 "Dräikantonstrooss" à Filsdorf (signalisation routière E19 "arrêt d'autobus").

Art.2°: À partir du vendredi 14 juin 2024 à 13.00 heures jusqu'au lundi 17 juin 2024 à 24.00 heures la rue "Kabesbiërg" à Filsdorf est barrée à toute circulation sauf riverains sur le tronçon entre la bifurcation avec la rue "Gässel" et la bifurcation avec la rue "Kabesbiërg" située derrière la maison numéro 3 (signalisation routière route barrée, C2).

Art.3°: À partir du vendredi 14 juin 2024 à 7.00 heures jusqu'au lundi 17 juin 2024 à 24.00 heures le stationnement est interdit sur toute la place dénommée "Um Wäschbour" à Filsdorf (signalisation routière C18 "stationnement interdit").


Art.4°: Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

En séance à Dalheim, date qu'en tête.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Dalheim, le 11 juin 2024


Le Secrétaire communal,
Joëlle NICLOU




Le Bourgmestre,
Romain Kill